

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 17 MAI 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN.

**EXCUSES** : MM. CAZENAVE (**pouvoir à Mme LAUGA**), CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes KEILEN SIDOLI (**pouvoir à M. SIDOLI**), SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENT EXCUSE** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-63 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES MIS EN PLACE PAR LA CCLO**

**Rapport présenté par Monsieur LALLEMENT, Maire-adjoint :**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Lacq-Orthez a décidé le 21 mars 2016 la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la CCLO et ses communes membres.

Chaque commune est invitée à délibérer sur l'adhésion au groupement de commandes et à signer la convention cadre définissant les grands principes de modalités de fonctionnement du groupement sur les quatre prochaines années (2016 à 2020). La convention est jointe à la délibération.

La fonction de coordonnateur du groupement, c'est-à-dire la passation du marché, sera assurée par la Communauté de communes Lacq-Orthez.

La liste des familles d'achat entrant dans le champ d'application du groupement de commandes est le suivant :

- Fournitures administratives et de bureau
- Acquisition, location et maintenance de copieurs numériques
- Matériels, logiciels, petits équipements et consommables informatiques
- Prestations et services informatiques
- Formations informatiques
- Fournitures diverses de magasin, carburants
- Travaux d'entretien de la voirie
- Travaux de fauchage et d'élagage
- Fournitures de granulats
- Prestations de géomètre
- Contrats d'entretien des véhicules.

Cette liste pourra évoluer par avenant, en fonction des besoins exprimés par les membres du groupement.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal par 30 voix pour – 2 abstentions** :

- demande l'adhésion de la commune d'Orthez au groupement de commandes piloté par la CCLO
- valide les termes de la convention telle qu'annexée à la présente délibération
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive cadre d'un groupement de commandes permanent entre la Communauté de communes Lacq-Orthez et ses communes membres.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 17 MAI 2016

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN.

**EXCUSES** : MM. CAZENAVE (**pouvoir à Mme LAUGA**), CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes KEILEN SIDOLI (**pouvoir à M. SIDOLI**), SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENT EXCUSE** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-66 - AFFICHE TAURINE DU DIMANCHE 24 JUILLET – PRESTATION ARTISTIQUE**

**Rapport présenté par Madame PRADA, Maire-adjoint :**

Dans le cadre de la journée taurine organisée par la Ville d'Orthez, une consultation a été lancée afin de réaliser l'affiche 2016.

L'examen et choix des affiches ont été confiés à un jury composé des membres de la Commission taurine. Les conditions techniques et financières de cette prestation seront fixées par voie de convention avec le prestataire retenu.

Il convient de fixer la hauteur de rémunération qui sera attribuée à cette prestation.

Il est proposé que le candidat retenu perçoive la somme de 250 € TTC.

Il est précisé que cette somme lui sera versée par chèque tiré sur le compte du régisseur d'avances des fêtes.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention, dont le modèle est joint à la présente, qui fixera les conditions techniques et financières de cette prestation artistique.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**



**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 17 MAI 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN.

**EXCUSES** : MM. SAINTE-CROIX (**pouvoir à M. HANON**), CAZENAVE (**pouvoir à Mme LAUGA**), CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes KEILEN SIDOLI (**pouvoir à M. SIDOLI**), SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENT EXCUSE** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-73 – ALIENATION D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DE MONTGUILHOT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint :**

Vu les articles L161-1 et suivants du code Rural,

Vu l'article L161-10 du code rural,

Considérant la demande d'acquisition du 27 octobre 2015 de Monsieur GOMES José, d'une portion du chemin rural de Montguilhot traversant sa propriété, cadastrée section BV numéros 34 et 33p, sise 109 chemin Lalire,

Considérant que le chemin n'est plus utilisé à l'heure actuelle pour accéder aux terrains,

Considérant que ce chemin a été scindé en deux au moment de la création de l'autoroute,

Considérant qu'il existe le chemin Lalire, en partie empierré, qui constitue une alternative de desserte des terres,

Considérant que le chemin est désaffecté de fait,

Considérant que les propriétaires riverains ont été consultés le 1<sup>er</sup> mars 2016 et qu'ils ne se sont pas manifestés dans le délai d'un mois,

Considérant que l'emprise du dit chemin désaffecté est convoitée par le propriétaire riverain intéressé qui s'est engagé à payer le prix de cette opération,

Considérant l'avis des Domaines du 29 janvier 2016 portant le prix de vente d'environ 290 m<sup>2</sup> à 319 €, soit 1,10 € du mètre carré,

Monsieur GOMES a acquis une propriété sise 109 chemin Lalire qui est traversée par le chemin rural de Montguilhot. Pour pouvoir procéder à la réhabilitation de sa fosse sceptique, il souhaiterait acquérir la portion de chemin rural de Montguilhot traversant sa propriété, cadastrée section BV numéros 34 et 33p.

Il est rappelé que les chemins ruraux font partie du domaine privé des communes.

Ce chemin est désaffecté de fait puisqu'il n'est plus utilisé à l'heure actuelle pour accéder aux terrains, qu'il a été scindé en deux au moment de la création de l'autoroute et qu'il existe le chemin Lalire, en partie empierré, qui constitue une alternative de desserte des terres.

Conformément à l'article L 161-10 du code Rural, les propriétaires riverains ont été mis en demeure, par courrier du 1<sup>er</sup> mars 2016, d'acquérir ce terrain attenant à leurs propriétés. Dans le délai d'un mois à dater de l'avertissement, ces propriétaires n'ont pas déposé d'offre.

La surface de terrain destinée à la vente sera d'environ 290 m<sup>2</sup> (à confirmer par un document d'arpentage établi par un géomètre expert).

Selon l'estimation de France Domaine du 29 janvier 2016, la dite emprise est estimée à 1,10 € du m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents** :

- autorise Monsieur le Maire à vendre la portion de chemin rural de Montguilhot susnommée à Monsieur GOMES José ;
- missionne l'étude de Maître DUPONT/VASSEUR pour la préparation des actes ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;
- précise que tous les frais afférents à l'opération (acte, géomètre ...) seront à la charge de l'acquéreur.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 17 MAI 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN.

**EXCUSES** : MM. SAINTE-CROIX (**pouvoir à M. HANON**), CAZENAVE (**pouvoir à Mme LAUGA**), CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes KEILEN SIDOLI (**pouvoir à M. SIDOLI**), SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENT EXCUSE** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-74 – ZAC SAINT SIGISMOND A ORTHEZ – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE AU 31 DECEMBRE 2015**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint :**

Il est rappelé, qu'en application de l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme, il convient d'approuver le compte rendu annuel à la Collectivité (CRAC) de la ZAC Saint Sigismond présenté par la Société d'équipement des Pays de l'Adour, titulaire de la convention publique d'aménagement signée avec la Ville le 6 mars 2003 et prorogée par délibération du Conseil municipal le 7 mars 2012.

Deux évolutions essentielles peuvent être soulignées par rapport au dernier CRAC approuvé le 11 décembre 2013 :

- une diminution des recettes liée à la cession des terrains, compte tenu de l'ajustement du prix des terrains de la seconde tranche au marché actuel ;
- la prorogation de la commercialisation sur trente mois supplémentaires compte tenu des évolutions du rythme de commercialisation.

Cet allongement du délai entraîne une prorogation de la convention publique d'aménagement par voie d'avenant, devant faire également l'objet d'une délibération ce jour, en suivant.

Vu la convention publique d'aménagement du 6 mars 2003,  
Vu la délibération du Conseil municipal du 7 mars 2012,  
Vu le projet de CRAC au 31 décembre 2015,

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- approuve le compte rendu annuel à la Collectivité au 31 décembre 2015.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 17 MAI 2016

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN.

**EXCUSES** : MM. SAINTE-CROIX (**pouvoir à M. HANON**), CAZENAVE (**pouvoir à Mme LAUGA**), CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes KEILEN SIDOLI (**pouvoir à M. SIDOLI**), SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENT EXCUSE** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-79 – CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CAUE**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint :**

Dans le cadre du projet de requalification des espaces publics de la traversée de Sainte Suzanne, le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées Atlantiques, propose d'assurer une mission d'accompagnement du maître d'ouvrage.

Conformément aux besoins exprimés, le CAUE 64 apportera son concours pour les actions suivantes :

- expression et formulation d'orientations qualitatives d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement,
- conception de supports de compréhension et/ de moyens d'animation nécessaires à la concertation.

La démarche du CAUE implique un éclairage technique à dimension culturelle et pédagogique, une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.

Le CAUE 64 apporte un savoir-faire et une équipe pluridisciplinaire et l'ensemble de son expérience de conseil.

La durée de la convention proposée est de 12 mois, à compter de sa signature.

La participation volontaire et forfaitaire, inférieure au coût du marché, d'un montant de 2 500 €, est inscrite au budget de l'Etat spécial au titre d'une contribution générale au fonctionnement du CAUE 64.

Vu l'avis favorable unanime du Conseil Consultatif de Sainte Suzanne réuni le 12 mai 2016,

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents**, valide le projet de convention annexé.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 17 MAI 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN.

**EXCUSES** : MM. CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes KEILEN SIDOLI (**pouvoir à M. SIDOLI**), SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENT EXCUSE** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-60 - CONVENTION 2016-2017 ENTRE LE CENTRE DE GESTION ET LA VILLE D'ORTHEZ POUR LA GESTION DES DOSSIERS CNRACL**

**Rapport présenté par Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Centre de Gestion assure depuis 1985 le rôle de correspondant de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) auprès des collectivités territoriales qui y sont affiliées.

En application d'une convention conclue pour la période 2015-2017, la CNRACL a confié au Centre de Gestion ce rôle de correspondant afin d'assurer une mission d'information des agents, de formation des collectivités, de suivi et de contrôle des dossiers.

Afin d'autoriser l'intervention du Centre de Gestion et de déterminer les attributions respectives du Centre de Gestion et de la collectivité, ce dernier a dernièrement fait parvenir un projet de convention.

Monsieur le Maire précise que la convention confie aux collectivités le soin de conduire les procédures dématérialisées (démarche unique à la création de la collectivité), d'affiliation des agents (à chaque recrutement de fonctionnaire affilié) et de mutation de masse (notamment en cas de transfert de personnel).

A l'exception de ces opérations, mineures au regard des autres aspects de gestion, cette convention ne modifie pas les modalités actuelles de formation, d'information et de traitement des dossiers des fonctionnaires relevant du régime spécial de la CNRACL et ne prévoit aucune contribution à la charge de la collectivité.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE** de retenir l'option 1 définissant les attributions respectives de la Collectivité et du Centre de Gestion proposées dans le projet de convention ci-joint,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir à cette fin.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 17 MAI 2016

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN.

**EXCUSES** : MM. CAZENAVE (**pouvoir à Mme LAUGA**), CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes KEILEN SIDOLI (**pouvoir à M. SIDOLI**), SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENT EXCUSE** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-68 - SIGNATURE CONVENTION DE RESIDENCE OARA / CIE TOMBES DU CIEL**

**Rapport présenté par Monsieur TERRASSE, Maire-adjoint :**

Dans le cadre de son action de soutien à la création contemporaine, la ville d'Orthez invite la compagnie théâtrale bordelaise Tombés du Ciel à réaliser une résidence d'artistes au théâtre Francis-Planté du lundi 15 au samedi 27 février 2016.

Dans un deuxième temps, le spectacle « Paysages exzootiques », fruit de ce travail de création, sera donné dans le cadre des saisons d'Orthez le jeudi 2 juin 2016.

Pour faciliter cette démarche de soutien à la permanence artistique en région, la compagnie Tombés du Ciel bénéficie d'une aide financière de l'Office Artistique de la Région Aquitaine (OARA), agence culturelle du Conseil Régional d'Aquitaine en charge du spectacle vivant.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la Ville d'Orthez, L'OARA et la Compagnie Tombés du Ciel définissant les modalités de mise à disposition du Théâtre et les engagements financiers permettant le bon déroulement de la résidence.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**



DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 17 MAI 2016

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN.

**EXCUSES** : MM. CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes KEILEN SIDOLI (**pouvoir à M. SIDOLI**), SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENT EXCUSE** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-61 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>ème</sup> CLASSE POUR L'ACCUEIL ET LA GESTION CLIENTELE DES ABONNES DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint :**

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de prévoir l'accueil et la gestion clientèle des abonnés de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement, il est proposé au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Après avis favorable unanime du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 9 mai 2016 et après en avoir délibéré, **le Conseil municipal par 19 voix pour – 13 voix contre** :

- DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour l'accueil et la gestion clientèle des abonnés de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016,

- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le



**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 17 MAI 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM. SAINTE-CROIX (**pouvoir à M. HANON**), CAZENAVE (**pouvoir à Mme LAUGA**), CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENTS EXCUSES** : MM. DALLEMANE, SIDOLI, Mme KEILEN SIDOLI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

**16-82 – DEGREVEMENTS : FACTURES CONSOMMATION D'EAU**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint :**

Vu les demandes de dégrèvements concernant plusieurs factures d'eau potable,  
Vu l'importance des fuites constatées par les services de la Régie des Eaux,  
Vu le règlement du service public de l'eau potable et notamment l'article 34-1 fixant les modalités de calcul des dégrèvements sur les consommations d'eau,  
Vu l'article R2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales qui liste les dossiers relevant du Conseil Municipal après avis du Conseil d'Exploitation,

Suite aux demandes des abonnés sur leur facture d'eau et après examen technique et administratif des services de la Régie des Eaux, il est proposé d'accorder le dégrèvement suivant d'un montant total de **4 225,07 € TTC** qui se résume comme suit :

N° ROLE	MOTIF	N° FACTURE	MONTANT TTC DEGREVE	
			Budget EAU	Budget ASSAINISSEMENT
15-19	Administratif	0015001900277K	13,83 €	12,52 €
16-08	Administratif	0016000800263T	25,95 €	23,93 €
16-06	Administratif	0016000600406H	74,38 €	68,57 €
16-05	Fuite	0016000500062N	250,79 €	-
16-05	Fuite	0016000500226R	238,69 €	-
16-05	Fuite	0016000500205T	55,35 €	-
16-10	Fuite	0016001000106P	126,28 €	169,34 €
16-11	Fuite	0016001100152K	1 179,66 €	-
16-05	Fuite	0016000500200N	520,58 €	-
16-08	Fuite	0016000800455C	84,76 €	119,63 €
16-07	Fuite	0016000800348L	307,87 €	385,78 €
16-07	Fuite	0016000700034Y	444,50 €	-
16-14	Technique	0016001400001H	122,66 €	-
<b>TOTAUX</b>			<b>3 445,30 €</b>	<b>779,77 €</b>
			<b>4 225,07 €</b>	

Après avis favorable unanime du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement réuni le 9 mai 2016 et après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents**, accorde ces dégrèvements.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 17 MAI 2016

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN.

**EXCUSES** : MM. SAINTE-CROIX (**pouvoir à M. HANON**), CAZENAVE (**pouvoir à Mme LAUGA**), CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes KEILEN SIDOLI (**pouvoir à M. SIDOLI**), SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENT EXCUSE** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-71 - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DE REINFORMATISATION DE LA MEDIATHEQUE J. LOUIS CURTIS**

**Rapport présenté par Monsieur TERRASSE, Maire-adjoint :**

Le Conseil municipal a, dans son PPI approuvé au BP 2016, voté la somme de 20 000 euros TTC pour le renouvellement du matériel informatique de la médiathèque Jean-Louis-Curtis.

Ce renouvellement est réalisé pour les raisons suivantes :

- obsolescence du matériel informatique de la médiathèque, installé progressivement de 2007 à 2009 (20 postes professionnels et publics, serveurs, imprimantes...),
- programmation de nouveaux services, afin de rendre le meilleur service au public, dans le cadre du projet de renouvellement de service mené en 2016 (auto-formation en ligne, mise en réseau avec le Pôle lecture de la Communauté de Communes Lacq-Orthez, consultation de base de données, WIFI public dans la médiathèque...)

La consultation pour le renouvellement de ce matériel aura lieu en juin 2016.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents**, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions :

- auprès de l'Etat au titre du Concours particulier de la Dotation générale de décentralisation, et ce au taux le plus élevé,
- auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques au titre de l'aide à l'acquisition de logiciel et/ou de matériel informatique pour les bibliothèques, et ce au taux le plus élevé.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 17 MAI 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN.

**EXCUSES** : MM. CAZENAVE (**pouvoir à Mme LAUGA**), CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes KEILEN SIDOLI (**pouvoir à M. SIDOLI**), SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENT EXCUSE** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-62 - BUDGET PRINCIPAL VILLE – DECISION MODIFICATIVE 1**

**Rapport présenté par Monsieur LALLEMENT, Maire-adjoint :**

Le Conseil municipal est informé qu'il convient de procéder à quelques réajustements budgétaires concernant le budget principal de la commune.

Ces réajustements sont effectués afin de tenir compte des mouvements budgétaires qui sont surtout la conséquence de la notification tardive des dotations de l'ETAT.

**Fonctionnement**

Des crédits de la section sont diminués de 106 117 €.

En dépense, des crédits de la section sont diminués de 106 117 €.

On note principalement des mouvements au niveau des chapitres budgétaires pour les montants suivants :

- le chapitre 011 « charges générales » : - 51 000 €
- le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : + 6 883 €
- le virement au 023 section de fonctionnement vers investissement : - 62 000 €.

En recette, des crédits de la section sont diminués de 106 117 €.

On note des mouvements au niveau des chapitres budgétaires pour les montants suivants :

- le chapitre 74 « dotations et subventions » : - 106 117 € dont,
  - DGF - 78 329 €
  - Dotation de péréquation - 27 788 €

**Investissement**

Au niveau des dépenses d'investissement, une partie des crédits initialement prévus au budget 2016 est donc modifiée mais sans impact sur les équilibres budgétaires de la section, avec pour les montants principalement :

En recette, on note des mouvements au niveau des chapitres budgétaires pour les montants suivants :

- le chapitre 10 « dotations d'investissements » : + 62 000 €
- le virement au 021 section de fonctionnement vers investissement : - 62 000 €.

Au final, la décision modificative en investissement avec l'ensemble des mouvements de crédits s'équilibre.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative 1 du budget principal de la ville.

**Par 20 voix contre – 12 voix pour, la décision modificative 1 du budget principal de la ville n'est pas adoptée.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 17 MAI 2016

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM. SAINTE-CROIX (pouvoir à M. HANON), CAZENAVE (pouvoir à Mme LAUGA), CLEUET (pouvoir à M. TERRASSE), SEHI (pouvoir à Mme LAFOURCADE), Mmes SEBBAH (pouvoir à M. DARRIGRAND), VOSSION (pouvoir à Mme DOMBLIDES).

**ABSENTS EXCUSES** : MM. DALLEMANE, SIDOLI, Mme KEILEN SIDOLI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-81 – DEMANDE DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU CENTRE VILLE**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint :**

La Régie des Eaux va réaliser des travaux structurants de réhabilitation et renouvellement de ses réseaux d'eau et d'assainissement dans le cadre du projet de réaménagement du centre-ville d'Orthez. Ces opérations peuvent bénéficier d'aides financières de la part de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental, qui les a inscrites au contrat de territoire.

Le coût total de ces travaux est estimé à 510 000 € HT, avec un plan de financement prévisionnel réparti entre l'eau potable et l'assainissement, défini ci-après (les crédits nécessaires ayant été inscrits au budget primitif 2016) :

Partenaires financiers	Montant prévisionnel des travaux d'eau potable	Taux de participation	Montant de l'aide
Conseil Départemental	120 000 €	20 %	24 000 €
Agence de l'Eau Adour Garonne		0 %	0 €
Régie des Eaux d'Orthez		80 %	96 000 €
	<b>Total Eau Potable</b>	<b>100 %</b>	<b>120 000 €</b>

  

Partenaires financiers	Montant prévisionnel des travaux d'assainissement	Taux de participation	Montant de l'aide
Conseil Départemental	390 000 €	18,2 %	71 000 € (plafonné)
Agence de l'Eau Adour Garonne		13 %	50 700 €
Régie des Eaux d'Orthez		68,8 %	268 300 €
	<b>Total Assainissement</b>	<b>100 %</b>	<b>390 000 €</b>

Le plan de financement ci-dessus pourra faire l'objet de modifications suite à l'instruction des dossiers par les partenaires financiers, la répartition des participations pourra donc être différente au moment de la réalisation des travaux, qui sont actuellement au stade préparatoire.

Après avis favorable unanime du Conseil d'Exploitation réuni le 9 mai 2016 et après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- approuve le plan de financement proposé ci-dessus,
- sollicite des aides financières auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 17 MAI 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN.

**EXCUSES** : MM. CAZENAVE (**pouvoir à Mme LAUGA**), CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes KEILEN SIDOLI (**pouvoir à M. SIDOLI**), SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENT EXCUSE** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-64 - MOBILISATION DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) – HOTEL DE VILLE ET ECOLE DE DEPART**

**Rapport présenté par Monsieur LALLEMENT, Maire-adjoint :**

L'Etat a mis en place en 2016 un Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), géré par la Préfecture de Région, afin de soutenir financièrement les projets des communes. La Ville d'Orthez a inscrit deux projets dans ce cadre : la rénovation de l'hôtel de Ville et les travaux d'accessibilité et de sécurité à l'école de Départ.

Pour l'Hôtel de Ville, si les travaux répondent à des objectifs d'amélioration des conditions de travail, il s'agit également de regrouper les principaux services communaux à travers la reconquête des locaux de l'ancien Tribunal d'Instance, de mise aux normes en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite mais aussi d'économie d'énergie par le changement des menuiseries existantes et l'isolation des combles. Suivant l'avant-projet sommaire, le projet de rénovation de l'Hôtel de Ville s'élève à 1 572 891,00 € HT.

Sur l'école de Départ, le projet consiste à réaliser les travaux nécessaires d'accessibilité et de sécurité détaillés dans le cadre de l'agenda d'accessibilité (AdAP), approuvé au Conseil municipal le 2 novembre 2015.

Selon l'estimation de l'Architecte, le montant global du projet s'élève à 263 266,14 €.

L'aide de l'Etat est plafonnée à 30 % du montant hors taxes des travaux :

- pour la rénovation de l'Hôtel de Ville, une aide plafonnée à 471 867,30 €,
- pour les travaux à l'école de Départ, une aide plafonnée à 78 979,84 €.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal par 25 voix pour – 7 abstentions :**

- sollicite la mobilisation du Fonds de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 30% des travaux hors taxes :
  - pour la rénovation de l'Hôtel de Ville, une aide à hauteur de 471 867,30 €,
  - pour les travaux à l'école de Départ, une aide à hauteur de 78 979,84 €.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces demandes.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 17 MAI 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN.

**EXCUSES** : MM. SAINTE-CROIX (**pouvoir à M. HANON**), CAZENAVE (**pouvoir à Mme LAUGA**), CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes KEILEN SIDOLI (**pouvoir à M. SIDOLI**), SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENT EXCUSE** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-77 – MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE MISE A DISPOSITION DE GOBELETS REUTILISABLES POUR LES PARTENAIRES LOCAUX**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint :**

Depuis 2012, afin d'améliorer la propreté du domaine public, de réduire les quantités de déchets produits et d'économiser des matières premières, la ville d'Orthez a mis en place le système des gobelets réutilisables pour les fêtes en partenariat avec une entreprise extérieure.

Or, les partenaires locaux qui organisent ou qui participent à des événements du territoire n'ont pas de solution locale alternative aux gobelets jetables si elles mettent en place une buvette ou de la restauration.

Dans ce cadre là, la Mairie d'Orthez a décidé d'acquérir un stock de 1000 gobelets, pour une somme de 558,24 €, qu'elle mettra à la disposition des associations ou partenaires souhaitant s'inscrire dans une démarche de manifestation éco-responsable, grâce à la signature d'une convention.

Le fonctionnement proposé dans la convention est le suivant :

- la fourniture des gobelets est à titre gratuit,
- le partenaire local devra venir récupérer en Mairie la quantité de gobelets conventionnée,
- le transport est sous l'entière responsabilité de l'emprunteur. Il prend à sa charge le gardiennage et la conservation du matériel jusqu'à sa restitution,
- les gobelets devront être consignés auprès des clients pour la somme de 1 € à la première boisson, les clients concernés pouvant restituer leur gobelet et récupérer cette consigne de 1 € lorsqu'ils le souhaitent,
- à la fin de la manifestation, le partenaire local devra amener les gobelets sales à l'ESAT Christian Lanusse, 364 chemin de la Virginie à Orthez, qui lui facturera directement le lavage,
- toute dégradation ou non restitution constatée, sera facturée par le régisseur central sur la base de 1 € le gobelet, 2 € l'affiche de communication et 20 € la caisse de transport.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de gobelets réutilisables pour le compte de la ville avec les partenaires locaux souhaitant mettre en place une manifestation éco-responsable.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 17 MAI 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN.

**EXCUSES** : MM. SAINTE-CROIX (**pouvoir à M. HANON**), CAZENAVE (**pouvoir à Mme LAUGA**), CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes KEILEN SIDOLI (**pouvoir à M. SIDOLI**), SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENT EXCUSE** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-76 – IMPLANTATION DE BORNES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint :**

Le conseil municipal réuni ce jour en séance, est informé que le SDEPA a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'ADEME afin de déployer des bornes de charge pour Véhicules Electriques (VE). Ce projet de déploiement de bornes porté par le SDEPA, mais aussi par les autres syndicats d'aquitaine s'inscrit pleinement dans la politique nationale en matière de transition énergétique et doit contribuer au développement d'un mode de déplacement plus respectueux de l'environnement. Les projets ont vocation à contribuer à l'édification du réseau national d'infrastructures de charge qui implique une certaine mise en cohérence.

Ces projets doivent présenter un niveau d'interopérabilité satisfaisant.

C'est dans ce contexte, que les Syndicats d'Energie d'Aquitaine ont constitué un groupement de commandes pour la fourniture et la pose des bornes de charges pour VE sur le territoire aquitain. Il est, ainsi, prévu de déployer environ 600 bornes de charge en Aquitaine.

Sur le département des Pyrénées-Atlantiques, 127 bornes de charge seront déployées à horizon 2017. Ce quantitatif a été déterminé dans le cadre d'une étude de potentiel de déploiement confiée, par le SDEPA, au cabinet d'études Solstyce-Ravetto-Sareco. L'objectif de cette étude est d'établir un maillage du département suffisamment fin qui permette la « réassurance » des usagers des VE (implantation d'une borne de charge tous les 30 km ; autonomie du véhicule donnée pour environ 150 km selon les conditions de conduite).

Une mise en concurrence au niveau du territoire régional a été engagée. Le choix du matériel tient compte des nombreux critères du Livre Vert et permet à partir d'un seul point de comptage électrique sur le domaine public d'alimenter deux séries de deux prises correspondant à l'équipement de tout type de véhicule électrique ou hybride et donc enfin d'équiper deux places contiguës de stationnement.

Le SDEPA en tant que maître d'ouvrage du déploiement sur le département des Pyrénées-Atlantiques contribue à l'investissement à hauteur de 30% et sollicite les communes en matière d'investissement à hauteur de 20%, l'ADEME contribuant à ce projet à hauteur de 50%.

En terme de fonctionnement, la contribution communale s'établit à hauteur de 300 euros par an et par borne.

Le conseil municipal est informé que le SDEPA prévoit d'installer deux bornes de charge sur le territoire communal.

Vu le Livre Vert sur les infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules « décarbonés »,

Vu le plan de croissance verte du 27 septembre 2010,

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal à l'unanimité des membres présents** :

- accepte
  - le principe d'un financement du projet en matière d'investissement à hauteur de 20 % du coût total estimé à 24.000 € HT (fourniture et pose de deux bornes doubles). Ce montant peut varier en fonction du coût réel des travaux (extension de réseau, renforcement de réseau, etc.),
  - de verser la contribution aux frais de fonctionnement à hauteur de 300 euros par an et par borne,
  
- instaure la gratuité du stationnement, pendant deux heures maximum, pour les véhicules rechargeables quels que soient les emplacements de stationnement avec ou sans infrastructure de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité durant trois ans, tel qu'indiqué dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME,
  
- approuve
  - les travaux d'implantation de la borne de charge pour véhicules électriques et hybrides conformément au projet joint,
  - la convention d'occupation du domaine public établie en faveur du SDEPA avec pour contrepartie la recharge gratuite des véhicules électriques des services communaux durant la durée de la convention,
  
- autorise
  - le SDEPA ou son ayant droit à assurer la gestion, la maintenance des équipements et du système d'exploitation, à ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes,
  - Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce projet.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 17 MAI 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoint, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN.

**EXCUSES** : MM. SAINTE-CROIX (**pouvoir à M. HANON**), CAZENAVE (**pouvoir à Mme LAUGA**), CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes KEILEN SIDOLI (**pouvoir à M. SIDOLI**), SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENT EXCUSE** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-69 - ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES – RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS POUR LE CAMPING MUNICIPAL**

**Rapport présenté par Monsieur TERRASSE, Maire-adjoint :**

Il est proposé au Conseil Municipal la création de 2 emplois :

- un emploi de gestionnaire, adjoint administratif à temps complet pour assurer l'accueil et la gestion du Camping Municipal pour la période du 23 mai au 30 septembre 2016,
- un emploi à mi-temps - 17h30/semaine - d'adjoint technique pour assurer l'entretien du Camping Municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2016.

La rémunération sera calculée sur la base suivante :

- indice brut 380, majoré 350 de la Fonction Publique, pour l'emploi de gestionnaire,
- indice brut 340, majoré 321 de la Fonction Publique, pour l'emploi d'adjoint technique.

Les 2 emplois seront pourvus par le recrutement d'agents non titulaires en application des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale, qui permet le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois pendant une période de 12 mois.

L'ouverture du camping est prévue le vendredi 27 mai 2016.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents** :

- décide la création d'un emploi non permanent à temps complet pour la gestion du Camping Municipal, pour la période du 23 mai au 30 septembre 2016 et la création d'un emploi non permanent à mi-temps - 17h30/semaine - pour l'entretien du Camping Municipal, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2016,

- précise que l'emploi de gestionnaire sera rémunéré sur la base de l'Indice Brut 380, Majoré 350 de la Fonction Publique et que l'emploi d'adjoint technique sera rémunéré sur la base de l'Indice Brut 340, Majoré 321 de la Fonction Publique, que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,

- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 17 MAI 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN.

**EXCUSES** : MM. SAINTE-CROIX (**pouvoir à M. HANON**), CAZENAVE (**pouvoir à Mme LAUGA**), CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes KEILEN SIDOLI (**pouvoir à M. SIDOLI**), SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENT EXCUSE** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-72 – RENOUELEMENT BAIL COMMERCIAL COMPLEXE DE LA MOUTETE – MAGASIN n° 3b  
« LA BRULERIE DU BEARN » REPRESENTÉ PAR Mme CLERGEAT MARTINE – AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint :**

Il est rappelé au Conseil municipal que la commune d'Orthez est propriétaire du Complexe de la Moutète situé 16 Avenue de la Moutète, Magasin n° 3b où est installée « LA BRULERIE DU BEARN » représentée par Madame Clergeat Martine.

VU la délibération du 21 février 2006 portant sur la durée et les conditions d'occupation des locaux commerciaux de la Moutète,

VU le bail commercial signé le 4 juillet 2007 entre la commune d'Orthez et « LA BRULERIE DU BEARN » représentée par Mme Clergeat Martine, consenti pour une durée de 9 années entières et consécutives et qui arrivera à son terme le 3 juillet 2016,

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler le bail commercial pour une durée de 9 années entières et consécutives,

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- renouvelle le bail commercial avec « LA BRULERIE DU BEARN » représentée par Mme Clergeat Martine pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 4 juillet 2016 pour se terminer le 3 juillet 2025,
- rappelle que le loyer est fixé comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 : 312,61 € et 20 € de provision sur charges, réajusté au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et indexé sur l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE,
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial établi par Maître Jean-Philippe VASSEUR à Orthez.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 17 MAI 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN.

**EXCUSES** : MM. CAZENAVE (**pouvoir à Mme LAUGA**), CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes KEILEN SIDOLI (**pouvoir à M. SIDOLI**), SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENT EXCUSE** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-65 - MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE – MODIFICATION AP/CP ET ACCEPTATION DE L'APD**

**Rapport présenté par Monsieur LALLEMENT, Maire-adjoint :**

Considérant que le 23 novembre 2015, après mise en concurrence, la Ville a passé un contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville avec un groupement conjoint représenté par un mandataire solidaire (SARL d'architecture KOS MOGOL), pour un montant de 114 000 € hors taxes, correspondant à un forfait de rémunération de 9,5 % sur une estimation des travaux de 1 200 000 € hors taxes et un taux de tolérance en conception de 3%, soit un maximum de 1 236 000 € hors taxes.

Suite à la remise de l'APD, en date du 26/04/2016, le chiffrage des travaux a été porté par la Maîtrise d'œuvre à la somme de 1 549 688, 56 € hors taxes. Ce chiffrage se décompose de la façon suivante :

- 1 263 962 € hors taxes de prévisions de travaux pour le périmètre du projet initial dont 43 000 euros de mobilier (banque d'accueil),
- 80 496,56 € hors taxes pour la reprise de plancher de la salle du conseil,
- 60 000 € hors taxes de mobilier – cette estimation sera incluse en prestation supplémentaire,
- 97 850 € hors taxes de travaux archives (ancienne prison) non compris dans le projet initial – cette estimation sera incluse dans une tranche conditionnelle.

Si le Conseil municipal valide l'APD remis le 26/04/2016, il conviendra de passer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour modifier l'enveloppe allouée aux travaux qui augmentera le contrat initial de 27 962 € hors taxes. Cette augmentation étant supérieure de 5% du montant initial, le conseil municipal devra donner son accord sur sa passation.

L'accord sur l'APD remis le 26/04/2016 implique les modifications de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement de la façon suivante :

	Autorisations de programme	Crédits de paiement		
		2015	2016	2017
Rénovation de l'Hôtel de Ville	2 060 291 €	24 038 €	800 000 €	1 236 253 €

En conséquence, après en avoir délibéré **le Conseil Municipal par 20 voix pour – 12 abstentions** :

- donne son accord de principe sur le chiffrage de l'APD remis le 26/04/2016 pour une enveloppe allouée aux travaux de 1 344 458,56 € hors taxes ;
- modifie l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiements comme proposée ;
- autorise Monsieur le Maire à passer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement conjoint représenté par son mandataire solidaire, la SARL d'Architecture KOS MOGOL, pour un montant de 13 723,56 € hors taxes pour le porter à la somme de 127 723,56 € hors taxes.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 17 MAI 2016

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN.

**EXCUSES** : MM. SAINTE-CROIX (**pouvoir à M. HANON**), CAZENAVE (**pouvoir à Mme LAUGA**), CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes KEILEN SIDOLI (**pouvoir à M. SIDOLI**), SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENT EXCUSE** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-75 – ZAC SAINT SIGISMOND A ORTHEZ – PROROGATION DE DELAI DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint :**

Il est rappelé que par convention du 6 mars 2003, la Commune d'Orthez a confié l'aménagement de la ZAC St Sigismond à la SEPA.

La convention publique fixait, dans son article 5, sa durée à neuf ans à compter de sa date de prise d'effet. Elle prévoit dans ce même article la possibilité de proroger la convention en cas d'inachèvement de l'opération, par le biais d'un avenant conclu entre les parties.

Par délibération du 7 Mars 2012, le Conseil municipal avait déjà autorisé la prorogation de la concession pour une durée de quatre ans supplémentaires, rendue nécessaire pour commercialiser la tranche dont le démarrage avait été retardé par la procédure d'expropriation des terrains d'assiette de la dite tranche.

Il reste à ce jour 15 terrains à vendre pour achever la commercialisation de la tranche 2 de la ZAC, or la conjoncture actuelle a engendré un ralentissement de la commercialisation ces dernières années.

Cet allongement de la durée de la commercialisation entraîne une prorogation de la convention de trente mois.

Vu la convention de concession pour l'aménagement de la ZAC St Sigismond en date du 6 mars 2003,  
Vu la délibération du conseil municipal du 07 mars 2012,  
Vu le projet d'avenant à la convention de concession, ci-joint,

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- décide de proroger le délai de la convention de concession jusqu'au 07 septembre 2018,
- approuve le projet d'avenant de prorogation de délai de la convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 17 MAI 2016

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, M. MARTIN.

**EXCUSES** : MM. SAINTE-CROIX (**pouvoir à M. HANON**), CAZENAVE (**pouvoir à Mme LAUGA**), CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENTS EXCUSES** : MM. DALLEMANE, SIDOLI, Mme KEILEN SIDOLI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-80 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2016**  
**RENOUVELLEMENT ANNUEL D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT D'ORTHEZ**  
**AVENANTS FINANCIERS POUR 2016 AVEC L'AMICALE LAIQUE ORTHEZIENNE, LE CENTRE SOCIOCULTUREL, IMAGE-IMATGE, L'HARMONIE MUNICIPALE, LE MUSEE JEANNE D'ALBRET, ORTHEZ ANIMATIONS, L'ELAN BEARNAIS FOOTBALL, L'USO BASKET, L'USO RUGBY**

**Rapport présenté par Monsieur PEYRE-POUTOU, Maire-adjoint :**

Le Conseil municipal est appelé à examiner les dotations qui pourraient être attribuées aux associations d'Orthez pour l'année 2016 (cf. tableau ci-joint).

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, l'autorité administrative qui attribue une subvention égale ou supérieure à 23 000 € doit conclure une convention avec l'organisme privé qui en bénéficie. Cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

C'est le cas pour les associations suivantes :

- Office du Commerce et de l'Artisanat d'Orthez : *cf. projet de délibération ci-joint*,
- Elan béarnais football : *délibération du 29/09/2014*,
- USO basket : *délibération du 29/09/2014*,
- USO rugby : *délibération du 29/09/2014*,
- Amicale laïque orthézienne : *délibération du 30/06/2015*,
- Centre socioculturel : *délibération du 30/06/2015*,
- Harmonie municipale : *délibération du 28/09/2015*,
- Musée Jeanne d'Albret : *délibération du 30/06/2015*.
- Orthez Animations : *délibération du 30/06/2015*,
- Image-Imatge : *délibération du 30/06/2015*.

Cependant, il convient d'établir en plus, un avenant financier pour l'année 2016 qui précisera le montant de la subvention allouée à chaque association ainsi que les modalités de versement (cf. projets joints). C'est le cas pour les associations suivantes :

- Amicale laïque orthézienne
- Centre socioculturel
- Image-Imatge
- Harmonie municipale
- Musée Jeanne d'Albret
- Orthez Animations
- Elan béarnais football
- USO basket
- USO rugby

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer aux associations les subventions dont les montants sont définis dans le tableau ci-joint. Les crédits seront prélevés sur le budget général de la commune (articles 6574, 6745) et sur le budget annexe de Sainte-Suzanne,
- verser à chaque association la subvention retenue, en totalité, par acompte ou au vu de la réalisation de l'opération,
- signer la convention renouvelée pour un an avec l'Office du Commerce et de l'Artisanat d'Orthez,
- signer les avenants conclus pour l'année 2016 avec les associations suivantes :

- Amicale laïque orthézienne
- Centre socioculturel
- Image-Imatge
- Harmonie municipale
- Musée Jeanne d'Albret
- Orthez Animations
- Elan béarnais football
- USO basket
- USO rugby

**La délibération est adoptée par 17 voix pour – 11 abstentions – 2 voix contre.**

**MM. CAZENAVE Président de l'association A Case, M. PIOVESANA Président du Secours Populaire Français, M. CAUHAPE Président de l'Amicale Laïque, M. HOURCLE Président du Centre Socioculturel, M. GROUSSET Président de l'Harmonie municipale ne prennent pas part au vote concernant leur association respective dont les subventions sont donc approuvées par 17 voix pour – 7 abstentions – 1 voix contre.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**VILLE D'ORTHEZ**  
**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2016**  
**Compte : 6574**

Fonction Budgétaire	Associations	Montants 2015	Montants 2016
22	Ligue de l'enseignement « Lire et Faire lire »	500,00 €	400,00 €
	Lycée Fébus : Premières images	540,00 €	540,00 €
	Pantomimes	800,00 €	600,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>1 840,00 €</b>	<b>1 540,00 €</b>
33	CFPOC	950,00 €	850,00 €
	Compagnie "Eclat de lyre"	400,00 €	360,00 €
	D'Oc si Gausas	800,00 €	800,00 €
	D'Oc si Gausas : subvention exceptionnelle	0,00 €	300,00 €
	Les Triporteurs	500,00 €	500,00 €
	Music'Action "200 guitares"	300,00 €	300,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>2 950,00 €</b>	<b>3 110,00 €</b>
40	Aérobic club orthézien : sportives de haut niveau (2)	800,00 €	0,00 €
	Boxing club Orthez	1 235,00 €	1 235,00 €
	Boxing club Orthez : reversement opération « sports petites vacances » délib 28/09/15	80,50 €	80,50 €
	Boxing club Orthez : reversement opération sport été 2015 (délib 15/12/15)	83,90 €	83,90 €
	CAF : reversement opération sport été 2015 (délib 15/12/15)	194,70 €	194,70 €
	CAF : reversement école multisports/sept 2014/juin 2015 ; délib 28/09/15)	46,00 €	46,00 €
	CAF : reversement opération sport petites vacances (délib 28/09/15)	333,50 €	333,50 €
	Capoeira malungos Orthez	300,00 €	0,00 €
	Capoira malungos Orthez : reversement opération « sport petites vacances » délib 28/09/15	115,00 €	115,00 €
	Comité départemental de pêche au coup	0,00 €	150,00 €
	Corpo orthézien	0,00 €	150,00 €
	Ecurie Orthez Béarn	500,00 €	500,00 €
	Elan béarnais foot	30 000,00 €	30 000,00 €
	Elan béarnais foot : tickets loisirs « réalisé 2015 »	221,30 €	503,10 €
	Elan béarnais foot : reversement opération sport été 2015 (délib 15/12/15)	457,20 €	457,20 €
	Elan béarnais foot : reversement école multisports sept 2014/juin 2015 (délib 28/09/15)	138,00 €	138,00 €
	Elan béarnais foot : reversement opération sport petites vacances 2015 (délib 28/09/15)	207,00 €	207,00 €
	Flèche orthézienne	700,00 €	700,00 €
	Flèche orthézienne : reversement école multisports sept 2014/juin 2015 (délib 28/09/15)	115,00 €	115,00 €
	Flèche orthézienne : reversement opération sport petites vacances 2015 (délib 28/09/15)	230,00 €	230,00 €
	Flèche orthézienne : reversement opération sport été 2015 (délib 15/12/15)	440,30 €	440,30 €
	Foyer des Soarns	200,00 €	200,00 €
	Genets Mespède : reversement opération sport été 2015 (délib 15/12/15)	420,20 €	420,20 €
	Judo club orthézien	950,00 €	950,00 €
	Judo club orthézien : tickets loisirs « réalisé 2015 »	0,00 €	90,20 €
	Judo club orthézien : reversement école multisports sept 2015/juin 2015 (délib 28/09/15)	115,00 €	115,00 €
	Judo club orthézien : reversement opération sport petites vacances 2015 (délib 28/09/15)	172,50 €	172,50 €
	Orthez Mourenx Natation	2 500,00 €	2 500,00 €
	Orthez Arts Martiaux	2 650,00 €	2 650,00 €
	Orthez Arts Martiaux : subvention exceptionnelle (régularisation 2015/transport tapis)	0,00 €	720,00 €
	Orthez Arts Martiaux : tickets loisirs « réalisé 2015 »	0,00 €	180,40 €
	Orthez Arts Martiaux : reversement opération sport été & 2015 (délib 15/12/15)	457,20 €	457,20 €
	Orthez Arts Martiaux : reversement école multisports sept 2014/juin 2015 (délib 28/09/15)	230,00 €	230,00 €
	Orthez Club Badminton	750,00 €	500,00 €
	Orthez Club Badminton : reversement opération sport petites vacances 2015 (délib 28/09/15)	69,00 €	69,00 €
	Orthez handball club	14 000,00 €	15 000,00 €
	Orthez handball club : reversement école multisports sept 2014/juin 2015 (délib 28/09/15)	92,00 €	92,00 €
	Orthez handball club : reversement opération sport petites vacances 2015 (délib 28/09/15)	207,00 €	207,00 €
	Orthez handball club : reversement opération sport été 2015 (délib 15/12/15)	405,30 €	405,30 €
	Orthez Nautique canoë kayak	4 400,00 €	4 400,00 €
	Orthez Nautique canoë kayak : sportifs de haut niveau (2)	1 600,00 €	800,00 €
	Orthez Nautique canoë kayak : subvention exceptionnelle (achat d'équipements)	4 000,00 €	4 000,00 €
	Orthez Nautique canoë Kayak : reversement opération sport été 2015 (délib 15/12/15)	780,00 €	780,00 €
	Orthez Nautique canoë Kayak : reversement opération sport petites vacances 2015 (délib 28/09/15)	184,00 €	184,00 €
	Pelotari club	800,00 €	800,00 €
	Pelotari club : subvention exceptionnelle	200,00 €	200,00 €
	Pelotari club : reversement opération sport été 2015 (délib 15/12/15)	384,30 €	384,30 €
	Pelotari club : reversement école multisports sept 2014/juin 2015 (délib 28/09/15)	115,00 €	115,00 €
	Ski Nautique : sportifs de haut niveau (2)	800,00 €	0,00 €
	Société Hippique	2 000,00 €	0,00 €
	Société Hippique : tickets loisirs « réalisé 2014 »	38,50 €	0,00 €
	Société Hippique : reversement école multisports sept 2014/juin 2015 (délib 28/09/15)	115,00 €	0,00 €
	Tennis club	2 500,00 €	2 000,00 €
	Tennis club : tickets loisirs « réalisé 2015 »	0,00 €	50,10 €
	Tennis club : reversement école multisports sept 2014/juin 2015 (délib 28/09/15)	230,00 €	230,00 €
	Tennis club : reversement opération sport petites vacances (délib 28/09/15)	414,00 €	414,00 €
	Tennis club : reversement opération sport été 2015 (délib 15/12/15)	463,20 €	463,20 €
	Tennis club de table bironnais : reversement opération sport été 2015 (délib 15/12/15)	585,60 €	585,60 €
	Tennis club de table bironnais : participation orthez sport 2015	230,00 €	230,00 €
	Union Cycliste Orthézienne (UCO)	5 000,00 €	4 500,00 €
	Union Cycliste Orthézienne (UCO) : reversement école multisports sept 2014/juin 2015 (délib 28/09/15)	230,00 €	230,00 €
	Union Cycliste Orthézienne (UCO) : reversement opération sport été 2015 (délib 15/12/15)	243,00 €	243,00 €
	UNSS (6 établissements scolaires)	1 200,00 €	0,00 €
	Association sportive du LPA	0,00 €	150,00 €
	Association sportive Lycée professionnel Molière « Les Griffons »	0,00 €	135,00 €
	Association sportive Cité Gaston Fébus « Les Hirondelles »	0,00 €	405,00 €
	Association sportive Etablissement Collège Lycée Moncade Jeanne d'Arc	0,00 €	193,00 €
	USO Athlétisme	4 000,00 €	3 000,00 €
	USO Athlétisme : tickets loisirs « réalisé 2014 »	44,30 €	0,00 €
	USO Athlétisme : reversement école multisports sept 2014/juin 2015 (délib 28/09/15)	115,00 €	115,00 €

Fonction Budgétaire	Associations	Montants 2015	Montants 2016
	USO Basket	42 000,00 €	40 000,00 €
	USO Basket : tickets loisirs « réalisé 2015 »	164,10 €	120,10 €
	USO Basket : reversement école multisports sept2014/juin2015 (délib 28/09/15)	253,00 €	253,00 €
	USO Basket : reversement opération sport petites vacances 2015 (délib 28/09/15)	345,00 €	345,00 €
	USO Basket : reversement opération sport été 2015 (délib 15/12/15)	603,75 €	603,75 €
	USO Rugby	50 000,00 €	48 000,00 €
	USO Rugby : tickets loisirs « réalisé 2015 »	41,80 €	76,60 €
	USO Rugby : subvention exceptionnelle	0,00 €	3 000,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>183 495,15 €</b>	<b>177 643,65 €</b>
<b>61</b>	A CASE	750,00 €	750,00 €
	Aînés des Soarns	300,00 €	280,00 €
	Amis des personnes âgées du Centre hospitalier d'Orthez	300,00 €	300,00 €
	Arrayade	600,00 €	500,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>1 950,00 €</b>	<b>1 830,00 €</b>
<b>92</b>	Association des éleveurs et acheteurs associés (ELVEA 64)	600,00 €	400,00 €
	GAPAL	500,00 €	500,00 €
	Orthez Biodiversité	400,00 €	0,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>900,00 €</b>
<b>95</b>	Orthez Animations : animations	3 200,00 €	3 200,00 €
	Orthez Animations : canoes du pont vieux	700,00 €	700,00 €
	Orthez Animations : château Moncade	8 350,00 €	8 350,00 €
	Orthez Animations : fonctionnement	17 250,00 €	17 250,00 €
	Orthez Animations : journées du livre	10 500,00 €	10 500,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
<b>311</b>	Harmonie Municipale : fonctionnement	4 500,00 €	4 500,00 €
	Harmonie Municipale : subv. exceptionnelle « Festival mondial du saxophone à Strasbourg »	650,00 €	0,00 €
	Harmonie Municipale : salaire	18 000,00 €	19 200,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>23 150,00 €</b>	<b>23 700,00 €</b>
<b>312</b>	Image Imatge	26 400,00 €	26 400,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>26 400,00 €</b>	<b>26 400,00 €</b>
<b>421</b>	Les Amis de Béost	1 300,00 €	1 000,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>422</b>	Amicale Laïque : fonctionnement (aff. générales, astronomie, enfance jeunesse/part mairie)	11 170,58 €	15 100,00 €
	Amicale Laïque : action jeunesse "Allons au musée"	300,00 €	
	Amicale Laïque : contrat enfance jeunesse avance 2015	5 000,00 €	7 000,00 €
	Amicale Laïque : FONJEP	15 400,00 €	15 400,00 €
	Amicale Laïque : tickets loisirs ALSH avance 2016	200,00 €	300,00 €
	Amicale Laïque : tickets loisirs ALSH réalisé 2015	241,40 €	350,90 €
	Amicale Laïque : tickets loisirs « cinéma » réalisé 2015	69,50 €	390,50 €
	Amicale Laïque : contrat enfance jeunesse 2014	2 850,65 €	2 850,65 €
	Amicale Laïque : partenariat cérémonies ouverture Cinéma Pixel (délib 22/12/14)	903,50 €	0,00 €
	Amicale Laïque : compléments subv. 2015 (fonctmt« enfance jeunesse » et CEJ/délib du 15/12/15)	3 629,42 €	0,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>39 765,05 €</b>	<b>41 392,05 €</b>
<b>422</b>	Collectif carnaval (opération non réalisée)	785,82 €	0,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>785,82 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>422</b>	Centre socioculturel : fonctionnement	74 000,00 €	72 000,00 €
	Centre socioculturel : tickets loisirs solde 2014	34,50 €	0,00 €
	Centre socioculturel : contrat enfance jeunesse avance 2015	5 000,00 €	0,00 €
	Centre socioculturel : tickets loisirs avance 2015	700,00 €	0,00 €
	Centre socioculturel : subv. exceptionnelle "Foyer Lapeyrère"	6 000,00 €	5 000,00 €
	Centre socioculturel : contrat enfance jeunesse 2014	2 700,00 €	2 700,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>88 434,50 €</b>	<b>79 700,00 €</b>
<b>520</b>	Alliance 64	300,00 €	150,00 €
	Amis de sœur Madeleine d'Haïti	200,00 €	0,00 €
	APAHM	2 500,00 €	1 500,00 €
	Banque alimentaire	3 000,00 €	2 000,00 €
	Croix rouge française	1 500,00 €	0,00 €
	Donneurs de voix "Bibliothèque sonore"	400,00 €	400,00 €
	Emplois verts	0,00 €	500,00 €
	Job express	4 000,00 €	3 600,00 €
	Lo Caleï	0,00 €	400,00 €
	Pyrénées-Oural	200,00 €	200,00 €
	Restaurants du cœur	1 600,00 €	1 600,00 €
	Secours catholique	1 600,00 €	1 600,00 €
	Secours pop. comité d'Orthez/Salies	1 600,00 €	1 600,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>16 900,00 €</b>	<b>13 550,00 €</b>
<b>523</b>	CIED Béarn addictions	2 500,00 €	2 400,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 400,00 €</b>
<b>241</b>	Comité des fêtes de Moncade	350,00 €	300,00 €
	Foyer rural castetarbe	350,00 €	300,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>700,00 €</b>	<b>600,00 €</b>
<b>O25</b>	ACCA Gaston Phoebus	700,00 €	600,00 €
	Alcool assistance	500,00 €	400,00 €
	Amicale personnel ville d'Orthez	6 000,00 €	6 000,00 €
	Amicale des marins et marins anciens combat. d'Orthez	100,00 €	100,00 €
	Amicale des médaillés militaires	150,00 €	150,00 €
	Association Francis Jammes	1 800,00 €	1 500,00 €
	Au bout du chemin	150,00 €	0,00 €
	Club philatélique	150,00 €	100,00 €
	Compagnie "L'Oiseau Manivelle"	400,00 €	250,00 €
	Espace colombophile	200,00 €	200,00 €
	FNACA	200,00 €	200,00 €
	La Passerelle	150,00 €	150,00 €
	Mémoire du canton de Lagor et des Vallées	100,00 €	0,00 €
	Musée Jeanne d'Albret	28 200,00 €	28 200,00 €
	Musée Jeanne d'Albret : subvention exceptionnelle (aide à l'emploi)	1 800,00 €	1 800,00 €
	Musée Jeanne d'Albret : subvention exceptionnelle (stagiaire 2015)	3 000,00 €	0,00 €
	Musée Jeanne d'Albret : subvention exceptionnelle (projet PATRIM+)	0,00 €	1 000,00 €
	Orgues d'Orthez	300,00 €	250,00 €
	Per Noste	1 200,00 €	1 000,00 €
	UFC que choisir	1 000,00 €	900,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>46 100,00 €</b>	<b>42 800,00 €</b>
<b>O3</b>	ABC judiciaire	600,00 €	600,00 €
	CDAD	2 084,00 €	2 084,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>2 684,00 €</b>	<b>2 684,00 €</b>
	<b>TOTAL SUBVENTIONS COMPTE 6574</b>	<b>480 454,52 €</b>	<b>459 249,70 €</b>

### Complément compte : 6574

Fonction Budgétaire	Associations	Montants 2015	Montants 2016
422	Centre socioculturel : poste conseillère en économie sociale et familiale (délib. CCAS)	0,00 €	33 339,00 €
<b>Sous-total</b>		<b>0,00 €</b>	<b>33 339,00 €</b>

### Compte 6745 : Office du Commerce et de l'Artisanat d'Orthez

Fonction budgétaire	Association	Montants 2015	Montant 2016
6745	Fonctionnement et salaires	45 000,00 €	45 000,00 €
	Foire : opérations de communication et d'animations	2 862,62 €	0,00 €
	Subvention exceptionnelle : régularisation « Foire 2015 »		2 862,62 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS COMPTE 6745</b>		<b>47 862,62 €</b>	<b>47 862,62 €</b>

### Compte 6574 : "Budget annexe Sainte-Suzanne"

Fonction budgétaire	Association	Montants 2015	Montants 2016
40	ASC Ste Suzanne	1 500,00 €	1 300,00 €
	Touts Amasses	0,00 €	400,00 €
Vu l'avis défavorable (13 voix contre - 1 voix pour) du Conseil consultatif de Ste Suzanne réuni le 12 mai 2016			
<b>TOTAL SUBVENTIONS COMPTE 6574</b>		<b>1 500,00 €</b>	<b>1 700,00 €</b>

### Compte 657358

Fonction budgétaire	Association	Montants 2015	Montants 2016
O25	Base de loisirs de Biron : tickets loisirs « réalisé 2014 »	262,90 €	0,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS COMPTE 657358</b>		<b>262,90 €</b>	<b>0,00 €</b>



**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 17 MAI 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN.

**EXCUSES** : MM. CAZENAVE (**pouvoir à Mme LAUGA**), CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes KEILEN SIDOLI (**pouvoir à M. SIDOLI**), SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENT EXCUSE** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-67 - TARIF ENTREE GROUPE CELTAS CORTOS**

**Rapport présenté par Madame PRADA, Maire-adjoint :**

La régie municipale des fêtes programme un concert à la Moutète le jeudi 21 juillet avec le groupe espagnol Celtas Cortos dans le cadre de sa « tournée française des 30 ans ».

La programmation de ce groupe particulièrement apprécié sur scène qui mélange les rythmes latinos, celtiques et rocks, dans un élan festif et généreux s'inscrit parfaitement dans la thématique des fêtes 2016 : l'Espagne.

Le cachet artistique s'élève à 10 700,00 € HT (+TVA 5,5%).

Il est proposé de fixer le tarif des places de la façon suivante :

- tarif plein : 10,00 € HT, soit 12,00 € TTC
- tarif réduit enfant de moins de 12 ans accompagné d'un adulte : 5,00 € HT, soit 6,00 € TTC.

D'autre part, afin d'optimiser la visibilité de cette programmation sur les réseaux et les sites de promotion de concerts et de multiplier les points de ventes de billets, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à confier à Tickenet la vente des billets pour le compte de la régie municipale des fêtes en complément de la billetterie habituelle.

Pour ce service, une commission de 1,80 € sur chaque ticket vendu sera perçue par Ticketnet et sera prise en charge par le client final.

Une convention définissant les termes de ce service sera signée entre la mairie et le réseau Ticketnet.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents** :

- approuve le tarif des places présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire :
  - à confier à Tickenet la vente des billets pour le compte de la régie municipale des fêtes en complément de la billetterie habituelle,
  - à signer la convention définissant les termes de ce service avec le réseau Ticketnet.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 17 MAI 2016**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN.

**EXCUSES** : MM. SAINTE-CROIX (**pouvoir à M. HANON**), CAZENAVE (**pouvoir à Mme LAUGA**), CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes KEILEN SIDOLI (**pouvoir à M. SIDOLI**), SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENT EXCUSE** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-70 - CAMPING D'ORTHEZ – TARIFS SAISON 2016**

**Rapport présenté par Monsieur TERRASSE, Maire-adjoint :**

Plus de 2 500 touristes ont été hébergés au Camping d'Orthez entre juin et octobre 2015. La Ville a donc décidé d'ouvrir le camping municipal pour une nouvelle saison de mai à fin septembre 2016.

Il convient de fixer les tarifs pour la saison estivale 2016.

EMPLACEMENTS	SAISON 2016	
	du 10/07 au 21/08	autres périodes
forfait de base	9,00 €	8,00 €
1 emplacement + 1 personne		
1 tente ou camping-car ou		
1 caravane simple essieu		
par personne supplémentaire	3,00	2,00 €
enfant de moins de 3 ans	1,50 €	1,00 €
emplacement + 1 voiture	15,00 €	13,00 €
tente supplémentaire	2,50 €	2,00 €
voiture supplémentaire	2,50 €	2,00 €
branchement électrique (10A)	3,00 €	2,00 €
animaux	1,50 €	1,00 €

<b>LOCATIONS PAR SEMAINE</b>	du 10/07 au 21/08	autres périodes
tente meublée	250,00 €	150,00 €
chalet	500,00 €	300,00 €
<b>LOCATIONS PAR NUITEE</b>	du 10/07 au 21/08	autres périodes
tente meublée	45,00 €	30,00 €
chalet	75,00 €	50,00 €
<b>BOISSONS</b>		
eau 1,5 L	2,50 €	
soda canette	2,50 €	
glace	2,00 €	

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents**, approuve ces tarifs.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 17 MAI 2016

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. DARRIGRAND, Maire-Président, Mme PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, LARRIVIERE, LALLEMENT, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mme MUSEL, M. LALANNE, Mmes LEYGUES, DOMBLIDES, M. LAFARGUE, Mme BROIGNIEZ, MM. PIOVESANA, HOURCLE, GROUSSET, CAUHAPE, HANON, Mmes MARQUEHOSSE, LAUGA, MM. SIDOLI, MARTIN.

**EXCUSES** : MM. SAINTE-CROIX (**pouvoir à M. HANON**), CAZENAVE (**pouvoir à Mme LAUGA**), CLEUET (**pouvoir à M. TERRASSE**), SEHI (**pouvoir à Mme LAFOURCADE**), Mmes KEILEN SIDOLI (**pouvoir à M. SIDOLI**), SEBBAH (**pouvoir à M. DARRIGRAND**), VOSSION (**pouvoir à Mme DOMBLIDES**).

**ABSENT EXCUSE** : M. DALLEMANE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BROIGNIEZ.

---

**16-78 – TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX**

**Rapport présenté par Monsieur GAUDET, Maire-adjoint :**

Concernant l'importance à accorder aux émissions de CO<sub>2</sub> et à leur impact sur le changement climatique,

Concernant l'impact environnemental d'une collectivité sur l'environnement à travers ses consommations énergétiques,

Concernant les consommations énergétiques de l'ensemble des bâtiments communaux de la commune d'Orthez et leurs coûts associés en 2014 :

- Electricité : environ 350 000 € pour 2 200 MWh
- Gaz : environ 180 000 € pour 3 100 MWh

À travers sa nouvelle politique environnementale, quatre axes prioritaires ont été définis : l'axe 2 indique que la ville d'Orthez veut agir pour l'environnement, notamment en menant des actions en faveur des économies d'énergies et des énergies renouvelables. Afin d'orienter les choix politiques dans ce domaine, des conseils d'orientation énergétique ont été réalisés en partenariat avec le Syndicat départemental des Pyrénées-Atlantiques.

En 2016, un nouveau budget de 50 000 € a été voté pour réaliser des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux. Il sera concentré sur un seul bâtiment : la salle Piquemal. De plus, le projet de rénovation de la Mairie d'Orthez se poursuit cette année. Ainsi, d'importants travaux de rénovation vont être ciblés.

Des partenaires institutionnels peuvent soutenir financièrement ce projet.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents** :

– autorise Monsieur le Maire à réaliser des demandes de subventions auprès de partenaires institutionnels pour les projets de rénovation énergétique de la ville.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 17 mai 2016  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
**Yves DARRIGRAND**

**Affiché en Mairie le**